

malgré les assurances qui leur furent données par les auditeurs dans leur rapport en date du 27 octobre, 1854, "qui certifièrent que les placements offraient aux déposants la garantie la plus assurée." (Voir pièce 1, pages 41 et 42).

se, avec la promesse de la part des directeurs de les rembourser à première demande (Voir dépositions de François Beaubien et de Pierre Belleau).

Le 19 février 1856, la Caisse cessa d'accepter des dépôts et de faire des remboursements, (Voir témoignage de P. Brunet, page 7), et il fut impossible de réunir un quorum des directeurs après ce temps. Il se produisit alors une grande agitation parmi les déposants et le 9 mars suivant ils se réunirent en assemblée, à laquelle prit part M. Louis Prévost, le président, et ils nommèrent messieurs J. B. R. Dufresne, avocat, F. E. Juneau, instituteur, et N. Valin, inspecteur-mesureur de bois "auditeurs pour faire l'examen des livres de comptes et papiers appartenant à la Caisse d'Economie (Voir pièce 1, page 44)." Le seizième jour du même mois les déposants se réunirent de nouveau et reçurent le rapport des auditeurs susmentionnés.

"Le président Prévost, le secrétaire Marois, le trésorier Brunet, étaient présents à cette assemblée (Voir pièce 1, 44-46). Le rapport des auditeurs, daté du 16 mars 1856, indique que l'état des affaires de la Caisse était comme suit :

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF.	
<i>Actif.</i>	<i>Passif.</i>
1854 octobre 21—Argent en mains.....	4 10 6
Billets promissaires.....	31,626 5 1
Débitures.....	6,507 0 0
	£ 38,137 15 7
1854—Montant dû aux déposants.....	£36,588 16 6
" Banque de Montréal:.....	408 7 9
Balance au crédit de la Caisse.....	1145 11 4
	£ 38,137 15 7

Les affaires furent négligées de plus en plus, et après cette date il n'y a aucune entrée dans les livres (Voir pièces A.A.A. et 1) des transactions financières de la Caisse, ni des assemblées des directeurs, ni des membres fondateurs, plus de rapports annuels, ni d'élections, etc., etc. Les directeurs et officiers semblaient avoir oublié les devoirs de leurs charges respectives, et au commencement de l'année 1855, M. Augustin Gauthier, le secrétaire, ne s'occupait plus des affaires de la Caisse (Voir son témoignage, pages 1, 5 et 7, et celui de Frs. Vézina, écrivain, page 4) : mais il continuait cependant encore à contresigner les mandats que M. Brunet, le trésorier, tirait sur la banque de Montréal, jusqu'au mois d'août. C'est vers ce temps que M. Louis Marois, un des directeurs de la Caisse, recevait des dépôts et faisait des remboursements aux déposants, il faisait des entrées dans les livres et y apposait ses initiales, (voir pièces 94 à 99) et il contresignait en qualité de secrétaire, les mandats de la Caisse, depuis le mois d'août, 1855, jusqu'à février 1856, (voir témoignages de Ls. Marois, A. Gauthier et P. Brunet).

Votre commissaire est ici obligé de faire remarquer comme l'un des résultats de l'enquête : que vers la fin de l'année 1854, la confiance publique dans cette institution était affaiblie, et que pour relever le caractère de solvabilité de la Caisse, on encourageait des citoyens très-respectables à faire des dépôts à la Caisse en présence de ceux qui venaient retirer leur argent et qui étaient moins au fait que les directeurs de l'état réel des affaires de la Cais-

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF.	
<i>Actif.</i>	<i>Passif.</i>
1856 Mars 16.—Montant des billets promissaires.....	£10,236 14 3
" " débitures.....	6,507 0 0
" " actes notariés.....	552 18 5
	£17,296 12 8
1856 Mars 16.—Montant dû aux déposants.....	£14,840 0 7
" " à la banque de Montréal.....	2,348 19 8
Balance au crédit de la Caisse, outre les intérêts dus sur débitures et billets.....	607 12 5
	£17,296 12 8

A continuer.

CHRONIQUE DE LA CAPITALE

Voilà bien tout près d'un an que je suis résident ici, à Ottawa (voire maire-journaliste dirait *Ottouais*. Mais cela ne fait

rien à la chose.) et j'ai eu le temps de visiter la Capitale en tous sens depuis mon arrivée.

La ville est divisée en trois parties, la Haute, la Centrale et la Basse. Les deux premières sont habitées par des Anglais, Ecossais et Irlandais, tandis que la Basse est occupée par des Canadiens-Français.

Les rues sont larges et spacieuses, mais les maisons ne sont pas numérotées. Cela choque terriblement le concierge de la Chambre d'Assemblée, qui disait l'autre jour dans un moment de mauvaise humeur :—"Comment puis-je faire faire quelques pas d'approximés à mes messagers vers les pénates ou lares occupés par la gent du parlement, si les autorités constituées, dites municipales, n'exercent point leurs génies transcendants à légitimer l'ascension de numéros circonvoisins de dessus de portes longitudinalement posés."

Les membres de la corporation se sont assemblés l'autre soir aux seules fins d'étudier la judicieuse remarque faite par M. Leroux. Elle ne l'a pas encore tout-à-fait saisi ni comprise. Il y aura une autre séance demain soir à ce sujet.

Depuis le départ de nos grands et petits législateurs, les deux chambres sont pour ainsi dire vides. On voit bien par ici par là, quelques figures passablement rébarbatives et sinistres qui s'allongent dans quelques embrasures de fenêtres ou de portes, et qui vous demandent d'un air bête :—"Ecoutez donc, l'ami, pensez-vous que nous allons retourner à Québec?"

Si l'individu qui est interrogé ainsi est d'Ottawa, il répondra invariablement :—"Non, monsieur, vous devez vous résigner à votre sort; tant que la tour centrale sera debout, et le ministère aussi, l'on doit chanter :

Vive Ottawa
Capitale du Canada.

La chambre des séances de l'Assemblée législative paraît bien triste sans tapis et on dit qu'il n'y a plus d'espérance de le remettre. Vous savez que ce tapis est vert et très riche. L'on craignait que les *fénians* viendraient s'emparer de leurs couleurs. Cette remarque avait été faite par le concierge qui a toujours l'esprit présent, et le Sergent d'armes: on a donné des ordres pour qu'il fut enlevé de suite.

Maintenant, pour le quart d'heure, sortons des bâtisses et allons examiner de près ce qu'il y a de plus curieux à voir en ville.

Il y a beaucoup de curiosités ici, quoique le muséum soit brûlé... mais la plus grande, la plus drôle, la plus farceuse, la plus excentrique, la plus machiavélique, la plus étonnante, la plus sciante, la plus grimaçante, la plus insignifiante... la plus bête enfin... voilà le mot, est la boutique de Poléon Duvernay, propriétaire du célèbre journal qui a pour titre [celui-là n'est pas prétentieux].—*Le Canada*. *Le Canada* a rencontré toutes sortes de petites contrariétés depuis sa glorieuse naissance qui a été fêtée par deux ou trois individus. Cette grrrrrande assemblée a été présidée par Poléon en personne.

Après avoir vidé bien des cruchons, on demanda à grands cris le jeune Hec-